



## FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE



### Lanceuses/ceurs d'alerte

## Le marathon judiciaire se poursuit !

Après avoir été relaxée par le Tribunal correctionnel de Toulouse le 21 novembre 2017 - une première en France pour une lanceuse d'alerte - une décision mi-figue mi-raisin du Conseil des prud'hommes d'Auch le 18 avril 2019, l'appel de cette décision par l'avocate de notre camarade (Maitre Alma BASIC) le 31 mai dernier, le marathon judiciaire se poursuit.

En effet, Céline est de nouveau convoquée par la juge d'instruction d'Auch le 13 juin 2019 à 14 H 30 pour une première audition en sa qualité de victime, suite à la plainte qu'elle a déposée pour des faits de harcèlement moral auprès du doyen du Juge d'instruction en janvier 2016.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale apporte son soutien plein et entier à notre camarade dans toutes les démarches administratives et judiciaires qu'elle a entreprises et subies depuis novembre 2013.

Nous saluons sa ténacité dans cette lutte d'intérêt général.

La Fédération CGT Santé et Action Sociale exige que toute la lumière soit faite sur les traitements indignes et dégradants supportés par les jeunes polyhandicapés accueillis à l'Institut Médico-Educatif de Moussaron, ainsi que les conditions de travail extrêmement dégradées des professionnels.

Nos revendications restent inchangées :

- que l'article 40 du Code de procédure pénal soit enfin déclenché par les pouvoirs publics qui ont trop longtemps cautionné par leur silence ;
- que les lanceuses/ceurs d'alerte de 1995 et 1999 soient relaxés et réhabilités ;
- que nous soyons tenus informés des évolutions concernant l'accompagnement des résidents et que notre camarade puisse avoir sa place dans le nouveau projet de reprise de Clinipôle.

Montreuil, le 5 juin 2019.

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

39

Tél. : 01 55 82 87 88  
Fax : 01 55 82 87 74  
E-mail : sg@sante.cgt.fr